

Une vigilance particulière doit être apportée dans le cadre des manifestations et animations prévues à l'occasion de la Fête de la Musique. Les installations temporaires et mobiles, tels que les tivolis, barnums, tentes, chapiteaux et structures doivent être solidement ancrés au sol, voire démontés en amont en cas de nécessité.

Il est fortement recommandé aux organisateurs de prévoir un lieu de rempli en « dur » pour les personnes en cas d'averses de grêle.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A Angoulême, le 21 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
le chef du service interministériel de
défense et de protection civiles



Pierre GE